



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 17 novembre 2022 - Délibération n° 2022-104

**SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022  
ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 7 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine Penot.

***Rapport de Louis Le Coz.***

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation en commission Finances du 25 octobre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE une attribution complémentaire de subvention à l'association suivante :

- AR REDADEG : 350 € pour l'achat d'un kilomètre à la course Redadeg 2022.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
Delphine Penot  
1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe

Mis en ligne le **21 NOV. 2022**